

16. 72) Règlement de l'ONU n° 72. Prescriptions uniformes relatives à l'homologation des projecteurs pour motocycles émettant un faisceau-croisement asymétrique et un faisceau-route et équipés de lampes halogènes (lampes HS1)

Genève, 15 février 1988

ENTRÉE EN VIGUEUR: 15 février 1988, conformément au paragraphe 5 de l'article 1.

ENREGISTREMENT: 15 février 1988, No 4789.

ÉTAT: Parties: 33.

TEXTE: Doc. E/ECE/324-E/ECE/TRANS/505-Rev.1/add.71; et vol. 1527, p. 296 (procès-verbal relatif à des modifications); vol. 1693, p. 275 et docs. TRANS/SC1/WP29/306 et 312 (complément 1 à la version originale); vol. 1872, p. 503 (procès-verbal relatif à des modifications); notification dépositaire C.N.425.1997.TREATIES-95 du 28 janvier 1998 et doc. TRANS/WP.29/571 (complément 2 à la version originale); C.N.118.2001.TREATIES-1 du 12 mars 2001 et doc. TRANS/WP.29/769 (série 01 d'amendements) et C.N.785.2001.TREATIES-2 (Rediffusée) du 18 octobre 2001 (adoption)^{1,2}.

Parties contractantes appliquant le Règlement n° 72³

<i>Participant</i>	<i>Application du règlement, Succession(d)</i>	<i>Participant</i>	<i>Application du règlement, Succession(d)</i>
Afrique du Sud.....	18 avr 2001	Norvège	6 janv 1999
Allemagne.....	18 févr 1994	Ouganda.....	23 août 2022
Arménie	1 mars 2018	Pakistan.....	24 févr 2020
Bélarus	13 déc 2012	Pays-Bas (Royaume des) ⁴	15 févr 1988
Belgique.....	8 juin 1990	Philippines	3 nov 2022
Croatie	2 févr 2001	République de Moldova.....	21 sept 2016
Égypte.....	5 déc 2012	Roumanie.....	7 mars 1996
Fédération de Russie.....	8 févr 1996	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	26 févr 1990
Finlande	14 juil 1988	Saint-Marin.....	27 nov 2015
Hongrie	9 juil 1997	Slovaquie	15 nov 1996
Italie ⁴	15 févr 1988	Slovénie	2 déc 1996
Lettonie.....	19 nov 1998	Suède	3 juin 1997
Lituanie.....	28 janv 2002	Suisse.....	4 déc 1995
Luxembourg.....	29 juin 1990	Türkiye.....	8 mai 2000
Macédoine du Nord	20 juin 2002	Ukraine	9 août 2002
Malaisie	3 févr 2006	Union européenne ⁵	23 janv 1998
Nigéria	18 oct 2018		

Notes:

¹ Pour des références supplémentaires aux textes des Règlements annexés y compris leurs amendements et modifications, voir doc. [TRANS/WP.29/343](#), tel que mise à jour chaque année.

² Les amendements sont réputés adoptés et sont obligatoires pour toutes les Parties contractantes appliquant ledit Règlement

No 72 à partir du 12 septembre 2001, excepté pour l'Afrique du Sud. En vertu du paragraphe 3 de l'article 12 de l'Accord, les amendements entreront en vigueur pour l'Afrique du Sud deux mois après un délai de six mois à compter de la date de la notification que le Secrétaire général lui aurait faite du projet d'amendement, soit le 12 novembre 2001.

³ Pour des raisons techniques et pour aligner ce chapitre avec les autres chapitres de cette publication, la date indiquée n'est plus celle de la prise d'effet pour la Partie contractante appliquant le Règlement, mais la date de réception de la notification d'application auprès du Secrétaire générale.

⁴ Partie contractante ayant proposé le Règlement et la date d'entrée en vigueur du Règlement pour cet État conformément aux troisième paragraphe de l'article premier.

⁵ Dans une lettre datée du 29 juillet 1998, la Communauté européenne a informé le Secrétaire général de ce qui suit :

L'adhésion à l'Accord par la Communauté européenne résulte que ces [...] Règlements [...] sont appliqués par toutes les Parties contractantes à l'Accord qui sont États Membres de la Communauté européenne en tant qu'États Membres de la Communauté européenne et non en tant que Parties Contractantes audit Accord. Par conséquent, les 14 États Membres déjà eux-mêmes Parties contractantes, appliquent maintenant [les] Règlements en vertu de l'adhésion de la CE.

En vertu de l'adhésion par la Communauté européenne, l'Irlande n'est pas devenue Partie contractante à l'Accord. L'Irlande étant État Membre de cette Partie contractante seulement applique [les] Règlements [qu'applique la Communauté européenne] en vertu de l'adhésion par celle-ci.

Il y a lieu de rappeler qu'au 29 juillet 1999, les États Membres de la Communauté européenne sont : l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, le Danemark, l'Espagne, la Finlande, la France, la Grèce, l'Irlande, l'Italie, le Luxembourg, les Pays-Bas, le Portugal, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et la Suède.

